|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Lettre circulaire**CR/495** | Le 26 janvier 2023 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Informations en ligne sur les installations de contrôle des émissions spatiales** |
|  |
|  |

La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, qui s'est tenue du 26 septembre au 14 octobre 2022 à Bucarest (Roumanie), a examiné la question du nombre croissant de systèmes à satellites qui sont en cours de déploiement, ou qui seront déployés dans un futur proche, et des problèmes qui en découlent du point de vue du partage du spectre des fréquences radioélectriques. La Conférence a modifié la Résolution 186, intitulée «Renforcement du rôle de l'UIT en ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales».

En particulier, étant donné:

 «*a) que les États Membres de l'UIT dépendent, entre autres, de services de radiocommunication spatiale fiables, tels que le service d'exploration de la Terre par satellite, les services de radiocommunication par satellite, le service de radionavigation par satellite et le service de recherche spatiale;*

 *b) que l'un des objectifs stratégiques du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) est de «garantir l'exploitation exempte de brouillages des systèmes de radiocommunication par l'application du Règlement des radiocommunications et d'Accords régionaux, ainsi que par la mise à jour judicieuse et en temps opportun de ces instruments dans le cadre des processus des conférences mondiales et régionales des radiocommunications»,*»

et compte tenu des Articles 15 et 16 du Règlement des radiocommunications, la Conférence a chargé le Directeur du Bureau des radiocommunications:

 «*2 de mettre à la disposition des administrations des renseignements sur les installations de contrôle des émissions des systèmes à satellites;*

 *7 de rendre compte de la mise en œuvre de la présente Résolution, selon qu'il conviendra.*»

À cet égard, j'ai l'honneur d'informer votre Administration que le Bureau des radiocommunications a créé une nouvelle page web à cette effet, disponible à l'adresse:

<https://www.itu.int/en/ITU-R/space/Pages/ITU-Space-RadioMonitoring.aspx>

Votre Administration est invitée à consulter cette page web, où elle trouvera des informations d'ordre technique et administratif concernant les installations de contrôle des émissions spatiales, y compris les mémorandums d'accord signés entre l'UIT et les Administrations du Bélarus, du Brésil, de la Chine, de l'Allemagne, de la République de Corée, du Sultanat d'Oman, du Pakistan et du Viet Nam.

On trouvera sur cette page web des liens vers la base de données en ligne concernant la Liste VIII (Nomenclature des stations de contrôle international des émissions) et vers les autres Recommandations pertinentes de l'UIT-R relatives au contrôle des émissions des systèmes à satellites et à la notification des brouillages.

Cette page web sera actualisée en permanence à mesure que parviendront des informations complémentaires dans ce domaine.

À cet égard, et compte tenu du numéro 16.1 du Règlement des radiocommunications, les administrations disposant d'installations de contrôle des émissions spatiales sont invitées à informer le Bureau des mises à jour éventuelles de leurs caractéristiques et à rejoindre le groupe de pays ayant signé un mémorandum d'accord avec l'UIT dans ce domaine.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires concernant les questions de contrôle des émissions spatiales, veuillez contacter M. Jorge Ciccorossi (courriel: jorge.ciccorossi@itu.int).

Mario Maniewicz
Directeur

**Distribution:**

– Administrations des États Membres de l'UIT

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire générale de l'UIT, Vice-Secrétaire général et Directeurs des Bureaux